

Avec vous,
au cœur de votre sécurité

Numéro de permis de conduire

IMPORTANT

Ce formulaire s'adresse à toute personne dont le permis ou le droit d'en obtenir un a été suspendu pour 30, 60 ou 90 jours en raison des motifs mentionnés ci-dessous.

Une décision favorable de la Société pourrait permettre de lever :

- la suspension du permis ou du droit d'en obtenir un;
- la saisie du véhicule pour les motifs associés, s'il y a lieu.

La révision d'une décision relative à l'un des motifs inscrits sur le procès-verbal de suspension qui concernent la course de rue ou le surf de véhicule (motif 30, 31, 32, 33 ou 34), la distraction au volant (motif 14) ou l'offre illégale de transport rémunéré de personnes par automobile (motif 22) doit, quant à elle, faire l'objet d'une demande à la Cour du Québec à l'aide du formulaire *Demande pour obtenir la levée de la suspension d'un permis de conduire ou du droit d'en obtenir un*, disponible sur le site Services judiciaires numériques du ministère de la Justice du Québec à lexius-gnjq.justice.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information sur la révision, vous pouvez consulter le dépliant *Votre permis a été suspendu pour 30, 60 ou 90 jours?*, le dos de votre procès-verbal ou le site Web de la Société à saaq.gouv.qc.ca.

Aucune demande de révision ne sera acceptée si les documents obligatoires ne sont pas déposés. Le dépliant mentionné ci-haut fournit une liste de ces documents. Les sanctions et conditions de réobtention du permis qui relèvent du *Code de la sécurité routière* (CSR) sont indépendantes de celles qui relèvent du *Code criminel*. Ainsi, en vertu du CSR, votre permis restera suspendu et vous devrez vous soumettre à une évaluation même si vous ne faites pas l'objet d'une poursuite au criminel ou que vous obtenez un verdict de non-culpabilité à la suite de votre procès. Ces cas ne constituent donc pas des motifs valables de demande de révision.

Inscrivez le numéro du ou des procès-verbaux (liés au même événement)

Procès-verbal – Suspension de permis ou du droit d'en obtenir un	Numéro	Procès-verbal – Saisie de véhicule	Numéro
--	--------	------------------------------------	--------

Cochez le motif justifiant la demande de levée de suspension

► Documents à joindre à votre demande dûment remplie et signée

L'épreuve de l'alcootest révèle la présence d'alcool dans l'organisme du conducteur étant soumis à la règle du zéro alcool (motif 1 du Procès-verbal – Suspension de permis ou du droit d'en obtenir un).

- Ne conduisait pas ou n'avait pas la garde ou le contrôle du véhicule
 Absence d'alcool dans l'organisme

- L'original du Procès-verbal – Suspension de permis ou du droit d'en obtenir un

L'épreuve d'éthylomètre approuvé révèle une alcoolémie égale ou supérieure à 80 mg d'alcool par 100 ml de sang (motif 2 du Procès-verbal – Suspension de permis ou du droit d'en obtenir un).

- Ne conduisait pas ou n'avait pas la garde ou le contrôle du véhicule
 Alcoolémie inférieure à 80 mg d'alcool par 100 ml de sang

- L'original du Procès-verbal – Suspension de permis ou du droit d'en obtenir un
- une copie du certificat du technicien qualifié

L'épreuve d'éthylomètre approuvé révèle une alcoolémie égale ou supérieure à 160 mg d'alcool par 100 ml de sang (motif de saisie du véhicule)¹, donc supérieure à 80 mg d'alcool par 100 ml de sang (motif 2 du Procès-verbal – Suspension de permis ou du droit d'en obtenir un).

- Ne conduisait pas ou n'avait pas la garde ou le contrôle du véhicule
 Alcoolémie inférieure à 160 mg d'alcool par 100 ml de sang

- L'original du Procès-verbal – Suspension de permis ou du droit d'en obtenir un;
- une copie du certificat du technicien qualifié
- l'original du Procès-verbal – Saisie de véhicule

L'évaluation effectuée par un agent évaluateur (ERD) lui donne des motifs de croire que le conducteur a les capacités affaiblies par l'effet du cannabis ou d'une autre drogue ou par l'effet combiné du cannabis ou d'une autre drogue et de l'alcool (motif 7 du Procès-verbal – Suspension de permis ou du droit d'en obtenir un).

- Ne conduisait pas ou n'avait pas la garde ou le contrôle du véhicule
 Capacités non affaiblies par l'effet du cannabis ou d'une autre drogue ou par l'effet combiné du cannabis ou d'une autre drogue et de l'alcool

- L'original du Procès-verbal – Suspension de permis ou du droit d'en obtenir un
- une copie du document fourni par l'agent évaluateur
- l'original du Procès-verbal – Saisie de véhicule, s'il y a lieu

Refus d'obtempérer à un ordre donné par un agent de la paix

(motif 3 du Procès-verbal – Suspension de permis ou du droit d'en obtenir un)

- Ne conduisait pas ou n'avait pas la garde ou le contrôle du véhicule
 Excuse raisonnable pour ne pas avoir obtempéré à un ordre donné par un agent de la paix

- L'original du Procès-verbal – Suspension de permis ou du droit d'en obtenir un
- l'original du Procès-verbal – Saisie de véhicule, s'il y a lieu

Conduite à une vitesse considérée comme un grand excès de vitesse (motifs 11, 12 ou 13 du Procès-verbal – Suspension de permis ou du droit d'en obtenir un : la suspension de 7 jours ne peut pas faire l'objet d'une révision)

- Ne conduisait pas à une vitesse considérée comme un grand excès de vitesse

1. Si une personne prouve de façon prépondérante qu'elle n'avait pas une alcoolémie égale ou supérieure à 160 mg d'alcool par 100 ml de sang lors des faits reprochés, mais qu'elle était tout de même égale ou supérieure à 80 mg d'alcool par 100 ml de sang, la Société peut décider de lever la saisie du véhicule. Néanmoins, dans cette situation, la suspension de permis (ou du droit d'en obtenir un) demeure en vigueur.

JUSTIFICATION Détaillez les motivations de votre demande. Vous pouvez également joindre tout document que vous considérez comme pertinent et qui permet de soutenir la preuve (ex.: preuve d'expert, rapport médical).

Déclaration du demandeur et renseignements sur le représentant autorisé, s'il y a lieu

Je soussigné, (personne visée par la suspension), déclare que les faits allégués dans la présente demande sont vrais. Je reconnais que toute fausse déclaration peut entraîner le refus de la présente demande et me rend possible de poursuites judiciaires. De plus, j'autorise le représentant mentionné, s'il y a lieu, à me représenter pour cette demande de révision à la Société.

Nom et prénom de la personne visée par la suspension (en majuscules)	Nom et prénom du représentant autorisé, s'il y a lieu (en majuscules)		
Signature de la personne visée par la suspension	Date (Année-Mois-Jour)	Signature du représentant autorisé	Date (Année-Mois-Jour)
Adresse (numéro, rue, appartement)	Adresse (numéro, rue, appartement)		
Ville, village ou municipalité	Province	Code postal	Ville, village ou municipalité
Téléphone (domicile)	Téléphone (autre)	Téléphone (domicile)	Téléphone (autre)

Renseignements personnels

La Société ne recueille que les renseignements personnels qui sont indispensables à l'exercice de ses attributions et à l'application des lois dont elle a la responsabilité en tout ou en partie. Son personnel autorisé traite de façon confidentielle les renseignements personnels qui lui sont confiés. Ils peuvent être communiqués à ses mandataires et à certains ministères et organismes, y compris ceux situés à l'extérieur du Québec, le tout conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Ils peuvent aussi servir aux fins de production de statistiques, d'étude, de sondage, d'enquête ou de vérification. Omettre de les fournir peut entraîner un refus du service demandé. Vous pouvez consulter les renseignements personnels vous concernant, en obtenir une copie ou les faire corriger.

Pour plus d'information, consultez la Politique de confidentialité de la Société à saaq.gouv.qc.ca/confidentialite ou téléphonez au Centre des relations avec la clientèle de la Société.

Déposez ces documents dans un centre de services de la Société ou poste-les à :

Service de la révision administrative

Vice-présidence à l'accès sécuritaire au réseau routier (VPASRR)

Société de l'assurance automobile du Québec

Édifice Jean-Lesage

333, boulevard Jean-Lesage

Case postale 19500, succursale Terminus

Québec (Québec) G1K 8J6

Notes complémentaires

